

# **Plan d'intervention et de prévention en matière d'intimidation de l'école secondaire publique Omer-Deslauriers 2016-2017**



École secondaire publique  
**Omer-Deslauriers**

## **Table des matières**

Définition de l'intimidation .....	3
Stratégies d'intervention .....	4

Stratégies pour contrer l'intimidation.....	5
La cyberintimidation.....	6
Ressources .....	7
<b>ANNEXE A:</b> Fiche descriptive de l'incident.....	9
<b>ANNEXE B:</b> Recherche d'informations.....	10
<b>ANNEXE C:</b> Information supplémentaire.....	11
<b>ANNEXE D:</b> Plan de réintégration.....	13
<b>ANNEXE E:</b> Stratégies pour les parents en cas d'intimidation ou de cyberintimidation.....	14

# INTIMIDATION

## ***Définition de l'intimidation:***



L'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour propre, à l'estime de soi ou à la réputation.

L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus.

En effet, elle peut prendre différente forme:

- a) L'**agression physique** peut être sous forme de coups, de bousculades, de vols ou du dommage à des biens.
- b) L'**agression verbale** peut être sous forme d'injures, de moqueries, de commentaires sexistes, racistes ou homophobes.
- c) L'**agression sociale** peut être sous forme d'exclusion d'une personne d'un groupe ou de répandre des commérages ou rumeurs au sujet d'une personne.
- d) La **cyberintimidation** La cyberintimidation est l'utilisation des formes de technologie (par ex., téléphone cellulaire, courriel, messages textes et sites de réseautage social) pour blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce à plusieurs reprises

L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école Omer-Deslauriers, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toutes autres circonstances telles qu'en ligne ou par le biais de tous autres moyens électroniques et technologiques.

## ***Stratégies d'intervention:***

1. Mettre fin au comportement. Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.
2. Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués tels que définis à la page précédente **doivent être rapportés à un membre de la direction** le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime. Les enseignants doivent compléter un rapport de discipline progressive (RDP) dans un laps de 24h et tout autre membre du personnel scolaire le fera par l'envoi d'un courriel.
3. À la suite d'une plainte, la direction ou direction adjointe se charge de l'enquête et assume le dossier avec l'appui des membres du personnel. Une entrevue sera menée auprès :
  - a. de l'élève qui se sent intimidé;
  - b. de l'élève accusé d'intimidation;
  - c. des témoins.

Chacun des élèves impliqués devra compléter une fiche descriptive de l'incident à l'aide de l'[annexe A](#).

4. Avant de débiter les entrevues, une recherche d'information doit être faite ([annexe B](#)).
5. Lors des entrevues, la direction documente l'incident à l'aide de l'[annexe C](#).
6. Les parents de la personne qui vit l'intimidation, ceux de la personne qui reproduit un comportement intimidant ainsi que tout autre témoin directement impliqué sont informés.
7. Pendant que la direction mène son enquête, elle:
  - s'assure de la sécurité et du bien-être de chaque élève;
  - réfère l'élève en besoin à la travailleuse sociale de l'école;
  - peut prendre tout de suite des mesures disciplinaires.
8. À la suite de l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures de discipline progressive suivantes sera ou seront appliquée/es envers la personne qui a intimidée :
  - a. une suspension selon l'article 306;
  - b. une suspension, selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.
9. Pour assurer une réintégration réussie, la direction complète le gabarit à l'[annexe D](#).

### ***Stratégies pour contrer l'intimidation:***

#### À l'école:

- ❖ Renseigner les élèves et les parents quant au code de conduite imprimé dans l'agenda scolaire;

- ❖ Enseignement des valeurs de l'école en début d'année et rappels constants :
  - Respect
  - Responsabilité
  - Réussite
- ❖ Valoriser de bonnes habiletés d'apprentissages et habitudes de travail mensuellement ;
- ❖ Souligner les journées et les semaines thématiques ;
- ❖ Groupes d'habiletés sociales ;
- ❖ Ateliers en salle de classe qui favorisent une opportunité de dialogue qui porte sur l'intimidation ;
- ❖ Groupes d'activités structurées à l'heure du dîner ;
- ❖ Ateliers utilisant des programmes de prévention et de sensibilisation.

Stratégies pour les élèves qui vivent de l'intimidation:

- ❖ Prends ton courage et dit à la personne d'arrêter;
- ❖ Éloigne-toi de la ou les personne(s) qui intimide;
- ❖ Trouve toi des alliés qui vont t'aider;
- ❖ Reste calme et évite les réactions qui peuvent encourager les personnes qui intimident;
- ❖ Parles-en à une personne de confiance;
- ❖ Dénonce, à la direction et à la police si nécessaire.

Stratégies pour les élèves qui sont témoins de l'intimidation:

- ❖ Prends ton courage et dit à la personne d'arrêter;
- ❖ Va avertir l'adulte le plus proche de ce que tu as vu et entendu;
- ❖ Accompagner la personne qui se fait intimider pour ne pas qu'elle soit seule.

Stratégies pour les parents:

Si, comme parent ou tuteur, vous pensez que votre **enfant intimide, vit de l'intimidation ou est témoin d'intimidation**, s.v.p. vous référer à [l'annexe E](#).



## ***Définition de la cyberintimidation:***

La cyberintimidation est l'utilisation des formes de technologie pour blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce, à plusieurs reprises.

Exemples de cyberintimidation :

- a. Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom
- b. Afficher des insultes sur la page de quelqu'un d'autre.
- c. Répandre des secrets ou des rumeurs à propos de quelqu'un.
- d. Envoyer des courriels, messages textes blessants ou menaçants.
- e. Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
- f. Créer un site Web pour se moquer des autres.
- a. Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéos en ligne

## ***Stratégies pour contrer la cyberintimidation***

*Stratégies pour les élèves qui vivent de la cyberintimidation :*

- b. Enregistrer, imprimer et garder des preuves de la cyberintimidation;
- c. Quitter la conversation;
- d. Bloquer/supprimer la personne;
- e. Régler tes paramètres de confidentialité;
- f. Signaler l'incident au propriétaire du site web, fournisseur de service, ou policier;
- g. Parler à quelqu'un, soit un parent, ami, adulte, ou l'administration scolaire.

*Stratégies pour les témoins :*

- a. Informer les propriétaires du site qu'il y a de la cyberintimidation;
- b. Demander à la personne qui fait de la cyberintimidation d'arrêter.  
Exprimer que tu n'es pas d'accord;
- c. Être présent pour la personne qui vit de la cyberintimidation;
- d. Après avoir écrit quelque chose, prend un moment pour te relire et demande-toi si c'est blessant, si tu voudrais te faire envoyer ce message.

*Stratégies pour les parents en cas d'intimidation ou cyber:*

Si vous pensez que votre **enfant cyberintimide, vit de la cyberintimidation ou est témoin de cyberintimidation**, veuillez vous référer à l'[annexe E](#).

## Ressources

### **Centre canadien de la protection de l'enfance: AidezmoiSVP.ca**

AidezMoiSVP.ca aide les ados à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les accompagne en cours de route.

<https://needhelpnow.ca/app/fr/>

### **Application + Fort**

Application pour contrer l'intimidation.

[www.plusfort.org](http://www.plusfort.org)

### **Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa**

Le bureau de service à la jeunesse habilite les jeunes à faire des choix aujourd'hui pouvant leur permettre d'obtenir l'avenir qu'ils souhaitent.

613-729-1000

<http://www.ysb.on.ca/index.php?page=home&hl=fra>

### **CALACS d'Ottawa**

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

<http://www.calacs.ca/>

### **Centre Canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique**

[Habilomedias.ca](http://Habilomedias.ca)

### **Commission ontarienne des droits de la personne**

<http://www.ohrc.on.ca/fr/>

### **Croix-rouge canadienne- Information sur l'intimidation**

<http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes/information-sur-l-intimidation>

### **Cyberaide:**

<https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

### **Gendarmerie Royale du Canada**

613-933-7267

[www.Internet101.ca](http://www.Internet101.ca)

### **Habitat pour les parents**

Ressources au sujet de la prévention de l'intimidation

<http://habitat.ably.ca/fr>

### **Jeunesse j'écoute**

1-800-668-6868

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)



### **Pensez cybersécurité.gc.ca**

<http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fra.aspx>

### **Projet Bien-être à l'école**

Ressources au sujet de la prévention de l'intimidation et de l'équité et l'inclusion à l'école:  
[www.bienetrealecole.ca](http://www.bienetrealecole.ca)

### **Réseau ado**

<http://www.reseauado.on.ca/fr/>  
613-738-3915

### **Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario: Faire un signalement à la Société de l'aide à l'enfance:**

[http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/childremsaid/reporting\\_child\\_abuse\\_and\\_neglect.pdf](http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/childremsaid/reporting_child_abuse_and_neglect.pdf)

### **Services de police d'Ottawa**

<http://www.ottawapolice.ca/fr/>

### **Tel-Jeunes:**

1-800-263-2266

<http://teljeunes.com/accueil>

**Annexe A**  
**Fiche descriptive de l'incident**

**Nom:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

<b>Où?</b>
<b>Nomme les élèves et les membres du personnel présents.</b>
<b>Quand est-ce que l'incident s'est passé?</b>
<b>Qu'est-ce qui s'est passé?</b>
<b>Pour quelle raison est-ce que cela s'est passé?</b>
<b>Est-ce la première fois que l'incident se produit? Sinon, explique.</b>
<b>Explique les blessures que tu as reçues.</b>

**Annexe B**  
**Recherche d'informations en cas d'intimidation**

**Date :** \_\_\_\_\_

Sources	Élève qui a été intimidé	Élève soupçonné d'intimidation
PEI		
Profil de l'élève		
RDP		
Profil d'assiduité		
DÉSO		
<b>Demande d'accompagnement du volet sécurité (directeur du volet Bien-être et sécurité):</b>		

**Annexe C**  
**Information supplémentaire en cas d'intimidation**

<b>Élève qui a été intimidé</b>	<b>Élève soupçonné d'intimidation</b>
<b>Témoin 1</b>	<b>Témoin 2</b>
<b>Direction</b>	

**Suivis :**



Suivi nécessaire	Par qui?	Date d'échéance

## Annexe D Plan de réintégration

<i><b>action à prendre</b></i>	<i><b>message essentiel</b></i>	<i><b>personne responsable</b></i>	<i><b>date</b></i>
Rencontre d'accueil avec l'élève et le parent/tuteur			
Réinstaurer le climat positif en salle de classe			
Référence aux services de travail social			
Transition entre les cours			
Transition pendant les cours d'éducation physique			
Heure du diner			
Départ			
Suivi auprès des parents après la 1ère journée			
Suivi auprès des parents après la 1ère semaine			



## Annexe E

### Stratégies pour les parents en cas d'intimidation ou de cyberintimidation

*Si, comme parent ou tuteur, vous pensez que votre **enfant intimidé, vit de l'intimidation ou est témoin d'intimidation, vous pouvez:***

- 1) Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme et le remercier de son courage d'en parler et en évitant de visionner des images ou de lire des textes à caractère sexuel.
- 2) Demander à votre enfant (ou l'accompagner au besoin) d'imprimer, de sauvegarder ou de prendre en photo tout document qui pourrait être une preuve. Signaler les documents au fournisseur de services. Lui demander d'éteindre tout appareil électronique par la suite afin d'éviter de continuer d'être témoin de la cyberintimidation.
- 3) Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- 4) Réaffirmer qu'un comportement de cyberintimidation n'a pas sa place.
- 5) Reconnaître que mettre fin à la cyberintimidation est un processus de partenariat entre l'école, la maison, la police et le fournisseur de services au besoin.
- 6) Communiquer le plus rapidement possible avec la direction de l'école au 613-820-0992 ou en envoyant un courriel pour signaler le cas de cyberintimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- 7) Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école et les services policiers au besoin.
- 8) Garder les communications ouvertes avec l'école.